



## NOTRE VISION DE L'AVENIR DE LA VILLE DE PRÉVOST SUR UN HORIZON DE 10 ANS

Sans une vision claire et précise du futur, les administrations publiques travaillent dans le court terme à résoudre les problèmes quotidiens. Nous avons énoncé dans le programme politique du Parti prévostois notre ferme intention de savoir : « D'où nous venons ! Où allons-nous ! Et à quel rythme ». Voici donc nos grandes orientations pour la prochaine décennie :

### Intensification du sentiment d'appartenance

1. Nous souhaitons intensifier le sentiment d'appartenance de l'ensemble des citoyennes et des citoyens à leur ville; j'estime que le cloisonnement actuel entre les différents quartiers de la ville, conjugué à de vieilles rivalités découlant de la fusion de Shawbridge, Lesage et Prévost, paralyse le développement de Prévost et qu'il n'est pas sain en démocratie qu'il en soit ainsi. Nous entendons mettre en œuvre, chaque année, des actions civiques concrètes en ciblant plus intensément les nouveaux arrivants.

En outre, nous croyons le moment venu de tenir avec l'ensemble du personnel de la ville, une journée de réflexion sur le thème : Gestion participative et optimisation des services offerts à la population.

J'annonce donc que cette réunion aura lieu, le vendredi 30 novembre prochain, et nous souhaitons qu'il s'en dégagera des consensus.

D'ailleurs, quelques services administratifs déménageront, dans les meilleurs délais, à l'étage supérieur de la bibliothèque municipale Jean-Charles-Desroches. La population a constaté que les actuels locaux de l'hôtel de ville font en sorte que le personnel n'y travaille pas dans un environnement sain et favorisant l'efficacité et l'efficience. Une somme de 69 000\$ sera consacrée à ces rénovations d'ici le 31 décembre 2001.

### Le droit à l'information

2. Certains croient encore que, dans le domaine de l'information, dire la vérité à la population est dangereux parce qu'elle peut engendrer des réactions et un questionnement. Je crois, au contraire, que l'énoncé affirmant que : « la connaissance de l'information est le pouvoir » est véridique. L'information doit être partagée et propagée dans tous les foyers de la Ville de Prévost.

D'ailleurs, le quotidien La Presse a publié il y a quelques jours, une lettre d'un lecteur affirmant en conclusion : « De plus en plus, la vie politique au Québec se déroule au mépris le plus total du droit de savoir et de l'intelligence des électeurs ».

Dès notre élection, nous avons mis en place des mécanismes facilitant l'accès à l'information et j'ai établi la politique de la « porte ouverte ». J'entends bonifier cette politique.

### La politique familiale de la Ville de Prévost

3. Pour encourager les familles et plus particulièrement les jeunes couples, la Ville travaille actuellement à la rédaction d'une politique familiale. Le premier volet de cette politique offrira un remboursement significatif des frais d'inscription aux activités sportives, culturelles et artistiques. Le projet vise à ce que les familles de Prévost comptant plusieurs enfants puissent leur permettre de se développer sans entamer sérieusement le budget familial.

La ville estime que la politique familiale exercera un pouvoir d'attraction puissant pour attirer de jeunes familles à Prévost.

Un plan de communication viendra soutenir cette politique, qui fera l'objet d'une campagne de relations publiques et de publicité dans les grands médias de la région métropolitaine et dans les médias régionaux.

J'annoncerai les investissements consentis à ce programme de politique familiale, lors de la présentation du budget 2002 en décembre.

### Vers un développement rationnel et harmonieux de tous les quartiers

#### 4. Le développement domiciliaire :

Nous entendons faire en sorte de susciter, chaque année, la construction d'unités de logements privés pour combler une des grande lacune de notre ville : l'absence quasi totale de logements de 31/2 et 41/2. dans des zones spécifiques, pour accueillir à Prévost les familles qui n'ont présentement d'autres choix que celui d'aller s'établir dans les villes périphériques.

Ce sont les conseillers Jean-Pierre Joubert, Sylvain Paradis et Germain Richer, qui sont maîtres d'œuvre de cette activité avec le service d'urbanisme de la Ville et les membres du Comité consultatif d'urbanisme.

#### 5. AccèsLogis

L'Office municipal d'habitation loge 15 locataires, alors que la demande excède considérablement l'offre. La Ville de Prévost aurait un besoin immédiat d'un minimum de 75 logements similaires à ceux de l'OMH.

Nous avons donc enclenché les démarches visant à convertir, dans le Vieux-Shawbridge, le vieil édifice Shaw et l'immeuble Bastien en 12 logements, financés avec l'aide du gouvernement du Québec. Cet investissement s'inscrit parfaitement bien dans le cadre de la revitalisation du Vieux-Shawbridge et la liste des noms en attente s'allonge de jour en jour.

En outre, ce projet structurant a déclenché dans tout le secteur du Vieux-Shawbridge, nombre de projets de rénovation et de constructions neuves que le Comité consultatif d'urbanisme a examinés attentivement dans le cadre du grand projet de revitalisation de ce secteur patrimonial et historique.

La participation pécuniaire de la Ville a pris la forme de la cession de l'édifice Shaw à la Corporation d'habitation du Vieux-Shawbridge, un organisme à but non lucratif. Le conseil municipal a également investi la somme de 5 000\$ dans les travaux préliminaires et dans les frais d'incorporation.

C'est le conseiller Sylvain Paradis, du district # 4, qui a assumé la responsabilité de l'implantation d'un projet AccèsLogis à Prévost, en étroite collaboration avec le service d'urbanisme dirigé par M. Normand Gélinas.

#### 6. La bibliothèque municipale Jean-Charles-Desroches

L'arrivée de nouvelles et jeunes familles, qui ont choisi de s'établir dans la ville de Prévost et l'émergence d'un accroissement constant d'une clientèle de plus en plus jeune fréquentant la Bibliothèque municipale, a incité le conseil municipal à donner suite aux recommandations énoncées dans le rapport final définissant la Politique culturelle municipale.

Le volet prioritaire de cette politique culturelle municipale vise l'atteinte d'un objectif à l'effet que la bibliothèque municipale puisse atteindre un niveau d'excellence en matière de services offerts à toute la population.

Nous nous réjouissons que l'ensemble des citoyennes et citoyens manifestent une belle unanimité à propos de la nouvelle bibliothèque municipale, de son accessibilité et de l'augmentation des volumes mis à la disposition des abonnés. Le nombre d'abonnements a doublé depuis l'ouverture et nous anticipons un total de 1500 abonnements d'ici juin 2002.

Les investissements consentis par la Ville de Prévost dans ce projet sont les suivants : 32 500\$ pour l'achat d'équipement spécialisé et d'ameublement, 18 000\$ pour les travaux d'aménagement, 10 000\$ pour l'achat de livres, et 21 000\$ pour le loyer. Il faut féliciter le travail de M. Christian Schryburt, coordonnateur du service des loisirs pour son choix judicieux de mobilier usagé de qualité.

Chaque année, la Ville fera l'acquisition de nouveaux volumes pour compléter ses collections et en assurer le rajeunissement.

C'est le conseiller Germain Richer, du district # 3, qui a présidé la réalisation de ce projet avec le coordonnateur du service des loisirs et de la culture, M. Christian Schryburt, et en collaboration avec tout le personnel régulier et bénévole de la bibliothèque municipale.

#### 7. La collecte sélective

Lancée à l'été 2001, la collecte sélective s'est avérée un succès populaire et instantané; tant et si bien que pour répondre à la demande pressante des citoyennes et citoyens, la Ville a fait en sorte que cette collecte ait maintenant lieu deux fois par mois : les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredi.

Cette amélioration entraînera une augmentation de la tarification de 14,50\$ à 16,77\$ pour les prochaines années, selon le contrat signé.

#### 8. Le transport collectif de Prévost

Ce projet progresse rapidement et le service doit débiter ses opérations en mai 2002. Les membres du comité ont visité un service similaire à Rimouski et l'incorporation de cet organisme à but non lucratif a été ratifiée. Des subventions viendront donner un coup de pouce au démarrage de ce service réclamé par la population. La Ville a participé au démarrage à raison d'une mise de fonds de 4 000\$.

C'est le conseiller Jean-Pierre Joubert, du district # 2, qui pilote ce dossier.

#### 9. Le projet de réfection des chemins et des rues de Prévost

Après plusieurs mois de consultations avec le Comité des sages auprès de l'ensemble des propriétaires, le conseil municipal est prêt à lancer une expérience pilote.

Tous les éléments du dossier sont prêts, de même que l'ensemble des études techniques et les coûts requis par cette vaste opération, qui s'étendra sur une période de 5 ou 10 ans.

J'annoncerai, lors du discours du budget 2002, les grands paramètres de ce projet, le pourcentage de répartition des coûts et les échéanciers, le tout conditionnellement à une participation financière substantielle du gouvernement du Québec à la réfection des intermunicipales et des collectrices. Dans tous les cas, les propriétaires concernés conservent le droit de se prononcer sur le financement de ces travaux. J'affirme que la Ville n'a pas l'intention de paver toutes les rues demain matin.

#### 10. Le rôle de la MRC de la Rivière-du-Nord

Suite à la fusion des quatre villes sœurs, Saint-Jérôme, Bellefeuille, Lafontaine et Saint-Antoine, le moment nous apparaît opportun de remettre en question et de redéfinir le rôle et le mandat de cet organisme. La quote-part de la Ville de Prévost, puisé à même le budget 2001 a atteint la somme de 112 366\$.

#### 11. La Régie de police intermunicipale de la Rivière-du-Nord

Ce service requiert l'un des plus importants investissements de la Ville d'année en année. Il nous apparaissait donc essentiel de veiller au grain et de faire en sorte qu'un coup de barre soit donné pour éviter une hausse vertigineuse des coûts de ce service dans lequel Prévost aura consacré, en 2001, la somme de 641 950\$. De plus, la Municipalité de Saint-Hippolyte a signifié son retrait de l'entente avec la Régie.

C'est le conseiller Charles Parisot, du district # 5, qui représentait la Ville de Prévost dans ce dossier.

#### 12. Le Parc linéaire du P'tit train du Nord

Encore une fois cette année, l'organisme qui préside aux destinées de cet équipement sportif et touristique a fait l'objet de nombreuses critiques.

J'annonce que je serai personnellement le représentant de la Ville au sein de cet organisme; j'entends faire en sorte de clarifier la situation en matière de gestion de cet organisme de même que m'assurer qu'en retour des investissements consentis par la ville, la piste cyclable qui passe par Prévost soit maintenue en bon état, ce qui n'est pas le cas présentement.

#### 13. Coopération et collaboration

Dans le cadre du travail en équipe et de la coopération entre les conseillers et les employés, je tiens à souligner le travail de M. Daniel Villeneuve, technicien en hygiène du milieu, et de M. Charles Parisot, conseiller du district #5, qui ont permis, par leurs analyses techniques, de réaliser des économies notables. Ce travail de collaboration existe dans tous les services.

### LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE VINGT-CINQ MILLE DOLLARS OCTROYÉS

La liste des contrats de 25 000\$ et les contrats de plus de 2 000\$ conclus avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats dépassent 25 000\$, est jointe au présent rapport en annexe «A» et elle peut être consultée dans le relieur à l'intention du public dans la salle du conseil municipal durant les heures d'ouverture ou encore être consultée au bureau du trésorier de la ville.

### ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET POUR LE PROCHAIN EXERCICE FINANCIER

Dans le contexte de l'article 12 de la Loi sur l'organisation territoriale et d'autres dispositions législatives, ainsi que l'imposition de contribution financière accrue pour les équipements suprarégionaux, nous serons appelés à avoir une charge fiscale supplémentaire, qui n'a pas encore été fixée définitivement par le conseil des maires de la M.R.C. de la Rivière-du-Nord. De plus, tous les énoncés précédents seront inclus dans le discours du budget.

### Défendre haut et fort les intérêts de l'ensemble de la population

Je répète le message de l'an dernier à l'effet que je crois fermement qu'il est impératif que la politique municipale soit empreinte de justice et de vérité et que l'on cesse de faire de la petite politique partisane au profit de ce que devrait être une saine et loyale opposition.

Ce n'est que justice à l'égard de tous les membres de la communauté prévostoise. La vérité doit primer sur les intérêts particuliers et elle doit faire en sorte que la population ait toujours confiance en l'intégrité et en la sincérité de tous les membres du conseil municipal.

Le maire de Prévost

*Claude Charbonneau*



#### ANNEXE « A »

NOM DU FOURNISSEUR	ACHAT
C.R.S.B.P. des Laurentides Inc.	30 061,63 \$
Bell Canada	28 321,17 \$
George V. Riddell & Fils inc.	97 886,15 \$
Hydro-Québec	176 903,00 \$
Assurance Vie Desajrdins-Laurentienne Inc.	34 513,38 \$
Les Carrières T. & V. Charbonneau Inc.	140 178,64 \$
Gilles St-Onge Excavation Inc.	187 290,34 \$
Calclo 2000 inc.	32 879,29 \$
Lévesque Beauvien Geoffron Inc.	68 665,84 \$
M.R.C. de la Rivière-du-Nord	118 445,68 \$
M <sup>e</sup> Paul Germain, notaire et conseiller juridique	93 842,21 \$
Mines Seleine, div.	40 470,45 \$
Équipe 4 Saisons inc.	71 485,74 \$
Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord	27 621,49 \$
Société québécoise d'assainissement des eaux	63 043,86 \$
Ville de Saint-Antoine	28 378,60 \$
Entretien J.R. Villeneuve inc.	28 276,74 \$
Sous-poste de camionnage en vrac Terrebonne inc.	46 962,39 \$
Sani-Services G. Thibault & Fils inc.	284 623,03 \$
Assurance Jones inc.	30 440,00 \$
Entreprise Actuel inc.	55 139,80 \$
Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord	641 950,00 \$
Les espaces verts Pilon	33 965,54 \$
Entreprise Mario Gauthier inc.	88 619,90 \$
139506 Canada inc.	33 587,32 \$